

Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **149800**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **Du 22 au 28 juin 2023**

P.24

Journalistes : **OLIVIER DOUBRE**

Nombre de mots : **815**

idées

La République, l'ordre et la rue

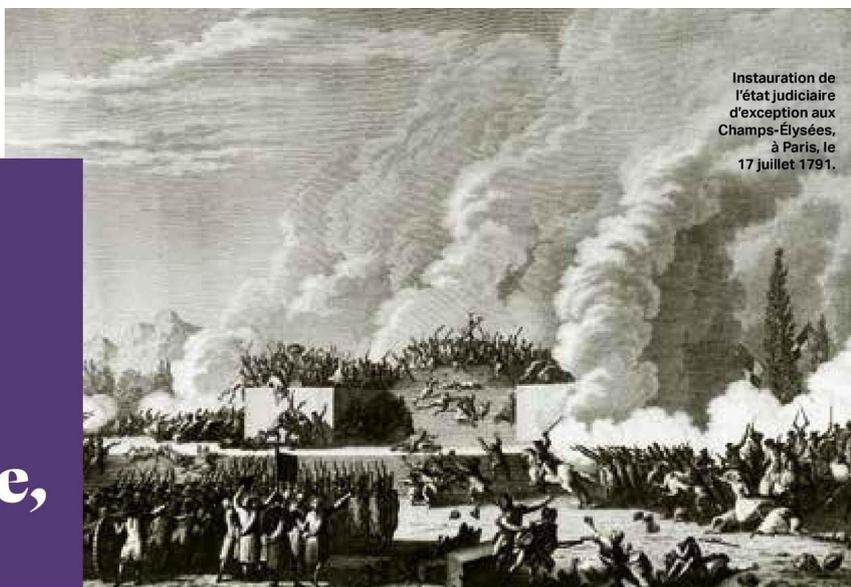
Bernard Hautecloque publie les deux premiers volumes d'une histoire du maintien de l'ordre de la Commune aux années 1930. Une plongée bien utile en ces temps de criminalisation croissante des mouvements sociaux et écologistes. **OLIVIER DOUBRE**

Le maintien de l'ordre ne cesse d'être remis en cause, à raison, ces dernières années. On se rappellera simplement les dizaines de mutilés, énucléés, blessés en tout genre au cours des manifestations contre la loi travail, puis celles des gilets jaunes. De nouveau, des violences policières graves ont été documentées ces derniers mois, lors des quatorze manifestations contre la réforme du système des retraites. Serait-ce donc une tradition française ? À la faveur de ces mois de mobilisations, en tout cas, cette façon de « maintenir l'ordre » a été sévèrement pointée du doigt, en particulier par nos voisins européens.

La doctrine hexagonale du maintien de l'ordre a son histoire, longtemps sanglante. L'historien Bernard Hautecloque a entrepris d'en faire l'objet de ses recherches, publiées pour commencer dans deux volumes, le premier courant de la fin de la Commune jusqu'à 1914, le deuxième tournant autour de l'émeute du 6 février 1934.

Cette doctrine va évoluer au cours des décennies, même si la III^e République ne considère pas encore tout à fait comme un droit le fait de manifester sur la voie publique. Ainsi, entre 1871 et les débuts de la Première Guerre mondiale, le chercheur estime à plus d'une centaine le nombre de manifestants morts sous les coups de matraque et les balles de la troupe gendarmesque (en province, donc de l'armée) ou de la police parisienne. Point encore de corps spécialisé face aux manifestations de rue, puisqu'il faut attendre 1931 pour voir la création de la gendarmerie mobile, puis 1944 pour ce qui concerne nos fameuses compagnies républicaines de sécurité (CRS), constituées quelques mois plus tôt par le régime de Vichy sous le nom de « groupes mobiles de réserve ».

Si, avant 1914, la violence policière contre la rue était considérée, au nom de l'ordre public, comme naturelle ou



Installation de l'état judiciaire d'exception aux Champs-Élysées, à Paris, le 17 juillet 1871.

« normale », le légendaire préfet de police de Paris Louis Lépine, en poste durant près de vingt ans, fut celui qui élaborait la première doctrine du maintien de l'ordre dans le département de la Seine. Tout comme son lointain successeur Maurice Grimaud en mai 1968, il s'assurait toujours que des voies de sortie étaient laissées libres aux manifestants. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, avec la dangereuse technique de la « nasse » élaborée par les forces de répression plus ou moins depuis les mobilisations contre la loi travail – dite loi El Khomri.

Toutefois, avant 1914, si un manifestant, ou même un simple passant, matraqué ou renversé par la police avait eu l'idée de porter plainte, les magistrats lui auraient tout simplement ri au nez. Certes, un petit scandale advint le 1^{er} mai 1891, lorsqu'un homme de 83 ans fut jeté à terre pour ne pas avoir déguerpi assez vite lors d'une charge de la police parisienne. Il s'agissait du général Mac Mahon, ancien président (réactionnaire) de la République ! Le même jour, les neuf mineurs de Fourmies (Nord) tués par les balles des gendarmes suscitèrent à peine plus d'émoi.

Comme le souligne Bernard Hautecloque, la « *jeune III^e République* » se trouve face à un « défi » : « concilier ordre public et démocratie ». À plus forte raison après tout un siècle durant lequel les manifestations étaient considérées comme des désordres et durement réprimées. Mais, quarante ans après 1871 et à la veille de la Grande Guerre, la démocratie était devenue plus solide, « un État de droit où ceux de l'individu étaient protégés », désormais, et où les autorités ne pouvaient plus tout se permettre.

Après les drames dans la rue au tournant du siècle, des mineurs réprimés du Nord aux viticulteurs tués dans le sud du pays, mais aussi ceux, mortels également, de l'agitation sociale autour de l'Affaire Dreyfus puis de la loi de séparation de l'Église et de l'État, il faudra attendre les années 1930 pour voir le maintien de l'ordre soumis de nouveau à rude épreuve, en particulier lors des violences du 6 février 1934 et des journées qui suivirent. Jusqu'à l'avènement du Front populaire au pouvoir.

C'est tout l'objet du deuxième volume, tout aussi passionnant que le premier, de cette étude au long cours de l'histoire du maintien de l'ordre en France. Avec tant de résonances avec les violences policières auxquelles on assiste de nos jours. Sans les morts, heureusement. ●



La République face à la rue.

De la Commune à la Grande Guerre (1871-1914) et Les journées de février 1934 (1929-1936)

Bernard Hautecloque, Édition du Félin, 204 et 192 pages, 16 euros (chaque volume).



PERMIS DE LUTTER
Retrouvez cet article dans la nouvelle rubrique de Politis.fr